



Tribunal de proximite, juge et pas convoque

Par **loulou05**, le **09/02/2009** à **10:02**

bonjournil se trouve que j ai ete condamne pour un vieux contentieux (7 8 ans) avec une compagnie d assurance devant le juge de proximitejn ai ete absent de mon domicile pendant plusieurs mois et avait oublie cette affairejn ai donc jamais reçu de convocation pour me presenter devant cette juridiction et n ai pu ni me defendre ni me faire representerrndepuis lors (avril 2008 semble il) un huissier empile les procedures , ce que j ai decouvert lorsque mon directeur de banque m en a informerrnj aimerai pouvoir defendre mon cas devant cette juridiction rnla somme en litige est 5600 FRANCS donc ancienne histoire que j aimerai bouclerrnrndonc que fairerrnrnmerci

Par **ellaEdanla**, le **10/02/2009** à **14:37**

Bonjour,rnrnen vertu de quel titre exécutoire l'huissier vous poursuit-il ? un jugement rendu par le Juge de Proximité ou une ordonnance d'injonction de payer ?rnrnMerci de répondre à cette question, les deux procédures sont différentes.rnrnCordialement.

Par **loulou05**, le **10/02/2009** à **16:52**

bonjourrnc est un jugement qui a ete rendu en mon absence car je n avais pas ete avise